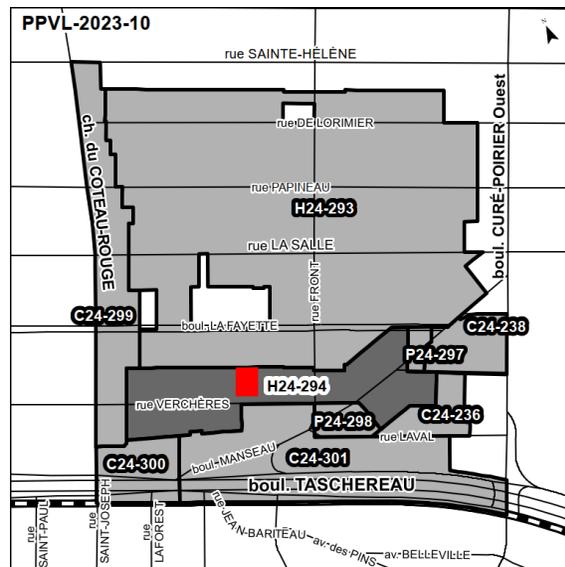


**Avis aux personnes intéressées ayant le droit  
de signer une demande d'approbation référendaire**

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 avril 2023, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le second projet de résolution approuvant le projet particulier suivant :

- Le *Projet particulier PPVL-2023-10* visant à autoriser la construction d'une remise abritant une génératrice, un usage accessoire à un service de taxi en droit acquis et l'installation d'un escalier ouvert aux 1605-1607, rue Verchères (lots 2 629 646 et 2 629 647) (district de LeMoyné-de Jacques-Cartier).

La zone concernée H24-294 par ce second projet de résolution approuvant le projet particulier et les zones contigües à celle-ci sont indiquées en gris et l'adresse en rouge sur le croquis.



2. Ce second projet de résolution approuvant le projet particulier PPVL-2023-10 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contigües à celle-ci, afin que le projet particulier soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

3. Conditions de validité d'une demande d'approbation référendaire

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au Service du greffe situé à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le 4 mai 2023.

4. Personnes intéressées

Les renseignements concernant les dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande d'approbation référendaire et les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une telle demande peuvent être obtenus au Service du greffe en communiquant à l'adresse courriel [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec) ou par téléphone au 450 463-7013.

5. Aucune demande valide

Les dispositions du second projet mentionné au paragraphe 1 qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide, pourront être incluses dans un projet particulier qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Résumé et consultation du projet particulier

Une copie du résumé de ce projet particulier peut être obtenue en communiquant à l'adresse courriel [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec) et ce projet particulier peut être consulté à l'adresse Internet suivante : [www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements](http://www3.longueuil.quebec/fr/projets-particuliers-arrondissements). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 26 avril 2023.

Véronica Mollica, avocate  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil